

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS L'EMPLOI
D'ATTACHÉ DE RECHERCHE**

Session 2023

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- 1- Être de nationalité ivoirienne (la condition de nationalité ivoirienne n'est pas exigée pour les candidats au recrutement par contrat) ;
- 2- Être titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - Doctorat ou diplôme équivalent (Doctorat 3^{ème} cycle, Doctorat d'Etat, Doctorat Thèse Unique, PhD) ;
 - Diplôme d'Etat de Docteur en Sciences de la Santé auquel, on ajoute :
 - Soit un Certificat d'Études Spécialisées (C.E.S) de trois (03) ans, ou trois (03) Certificats d'Études Spécialisées (C.E.S) d'un (01) an ;
 - Soit un Diplôme d'Études Spécialisées (D.E.S) de quatre (04) ans et (un (01) Diplôme d'Études Approfondies ou un Master dans les Sciences Fondamentales (Sciences Médicales, Odontostomatologiques, Pharmaceutiques et Vétérinaires)).
- 3- Être âgé de 45 ans au plus au 31 décembre 2023, c'est-à-dire, être né(e) après le 31 décembre 1977, pour les Recrutements Nouveaux (candidats non fonctionnaires) ;
- 4- Pour les candidats fonctionnaires, seuls ceux des grades B3, A3 ou A4 justifiant d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans leur emploi actuel peuvent faire acte de candidature.

**RECRUTEMENT DANS L'EMPLOI
D'ATTACHÉ DE RECHERCHE**

Session 2023

PIÈCES A FOURNIR

- *A scanner et à charger sur la plateforme SYGRH.*
 - *A déposer à la DRH/MESRS sur support papier relié avec une page de garde (en un (01) exemplaire)*
- 1- Une (01) demande manuscrite de candidature adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
 - 2- Une (01) copie originale de l'extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif datant de moins de six (06) mois à la date de l'ouverture du concours ;
 - 3- Une (01) copie originale du certificat de nationalité pour les recrutements nouveaux ;
 - 4- Une (01) copie originale du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date de l'ouverture du concours ;
 - 5- Un (01) curriculum vitae ;
 - 6- Une (01) photocopie légalisée du Baccalauréat (BAC) ou diplôme équivalent ;
 - 7- Une (01) photocopie légalisée de tous les diplômes obtenus après le BAC ou diplôme équivalent (diplôme, certificat du diplôme ou de l'attestation du diplôme), plus la traduction en français (le cas échéant) ;
 - 8- Une (01) attestation d'équivalence pour tout diplôme obtenu à l'étranger ;

- 9- Une (01) attestation d'homologation pour tous les diplômes obtenus dans un établissement privé d'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire et ceux obtenus en formation continue ;
- 10- Une (01) photocopie de l'acte administratif de nomination, de titularisation ou de promotion dans le dernier emploi pour les fonctionnaires ;
- 11- Une (01) photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI), de l'Attestation d'Identité ou du Passeport en cours de validité ;
- 12- Une (01) photocopie de la carte CMU, un (01) récépissé d'enrôlement ou une (01) attestation de droit délivrée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ;
- 13- Un extrait d'acte de mariage pour les candidates mariées ;
- 14- Un (01) exemplaire de la thèse ou du mémoire, plus le résumé en français ;
- 15- Une (01) copie de chaque publication scientifique (le cas échéant) ;
- 16- Le reçu de paiement des frais d'inscription et d'analyse du dossier (50.000 f CFA) ;
- 17- La fiche d'inscription.